

FICHE CRÉE

Nom : **Chaperon**
 Prénoms : *Jules, Eugène, Joseph* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *1009*
 Classe de mobilisation : *1897*

ÉTAT CIVIL.

Né le *8 Mai 1877* à *St Georges d'Espéranche*, canton d'*Heysrieu*, département de *l'Isère*, résidant à *St Georges d'Espéranche*, canton d'*Heysrieu*, département de *l'Isère*, profession de *Séminariste*
 fils de *Jean François* et de *Crochet Françoise*, domiciliés à *St Georges d'Espéranche*, canton d'*Heysrieu*, département de *l'Isère*
 N° *4* de tirage dans le canton d'*Heysrieu*

SIGNALEMENT.
 Cheveux *et*, sourcils *bruns*
 yeux *noirs*, front *ordinaire*
 nez *moyen*, bouche *moyenne*
 menton *grand*, visage *oval*
 Taille : 1 m. *59* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). *3*
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Services auxiliaires - pointe de henné à droite
 Compris dans la *6* partie de la liste du recrutement cantonal (partie).

Campagnes : *Contre l'Allemagne du 22 Janv 1915 au 19 Fév 1915*
au 30 Décembre 1915
devant le 7 Fév 1916
Orion du 15 Fév 1916

Blessures - Citations - Décorations
N° de l'autre liste d'indemnité 9° 584 du 18 Fév 1916
" Monsieur Chaperon aumônier ayant un très haut sentiment du devoir - se trouve à l'arrière de la 24° Division d'infanterie depuis 1915 et assiste à tous les combats déployant en toutes circonstances la bravoure d'un vrai soldat et se montrant avec un dévouement inlassable pour assurer son ministère à tous les moments de l'exemple d'un tel enthousiasme et d'une vaillance avec dans l'accomplissement de sa noble tâche.

Indication des corps auxiliaires les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. *Service auxiliaire*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *N° Section territoriale 506 Direction de ce de santé de la 15° Région*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			D domicile ou R résidence.
Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	
<i>Xbr 1899</i>	<i>Sainte Marie de Gurton</i>	<i>Gurton</i>	R
<i>Avril 1902</i>	<i>St Georges d'Espéranche</i>	<i>Gurton</i>	R
<i>14e 1902</i>	<i>Verrières</i>	<i>Nice</i>	R
<i>14e 1903</i>	<i>La Grange</i>	<i>Nice</i>	R

N° 209 de la 29° Division d'infanterie en 20 juillet 1918
" Aumônier au groupe de Prévanches, venu au front sur sa demande en septembre 1915 et un constant dévouement d'une haute abnégation et d'un grand mépris du danger s'est prodigué auprès des blessés de la position notamment ceux de l'artillerie dans la somme le Champagne et dans l'attaque du 15 Juin 1918 où il a exercé son ministère dans des zones, périlleuses et violemment bombardées

N° 209. 24° Division d'infanterie du 11 Novembre 1918
" Aumônier volontaire aussi d'origine qui n'est pas resté largement au moment des périodes les plus critiques et maintenant élevé le moral des soldats du Génie de la Division soumet toujours l'exemple de sang froid et d'abnégation au cours de nombreux coups de main - a largement facilité l'action du commandement méritant les éloges pour secourir les blessés, reconforter les mourants, exerçant son ministère pour entretenir la foi dans le succès

ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.			
	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.
<i>1901</i>	<i>1911</i>	<i>1911</i>	<i>1923</i>	<i>1923</i>
		<i>1918</i>	<i>1923</i>	<i>1923</i>

Blessure en service commandé : *contusion du genou par chute de bicyclette - Section Postale 94 le 5 novembre 1911*

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5° partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6° liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7° liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

FICHE CREEE

CP

Vienne
1894
1009

Numéro matricule du recrutement : 1009
Classe de mobilisation : 1897

SIGNALEMENT.

ton Cheveux ch, sourcils bruns
ant yeux noy, front ordinaire
nez moyen, bouche profond
ent menton grand, visage oval
Taille : 1 m. 59 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3
militaire (2).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. Service ambulancier
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. M. de l'Action Française
1^{er} rég. à Lyon 606
Direction de ce de santé
de la 15^e Région

NUMÉRO au répertoire du corps.

Dans l'armée

Passé dans la vienne de l'armée active le 1^{er} 9 - 1901

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile ou R. résidence.
21 X ^{bre} 1899	Curé à Beillon	Carbon	R.
Après 1902	15 ^e régiment au 2 ^e régiment	Carbon	R.
10 ^{bre} 1902	Vérilhonnay	Nice	R.
30 ^{bre} 1903	La Martre	Nice	R.

Mis le 20-2 1919, en congé illimité de démobilisation 2^e échelon - N° 1507 par le dépôt du 15 1^{er} 1919.

se retire à La Martre

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l'armée territoriale de l'Isère - ambulancier de l'armée territoriale.

A accompli une 2^e période d'exercices dans l'armée territoriale de l'Isère - ambulancier de l'armée territoriale.

Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1911

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

(1) Classé sous l'armée active par décret de la Cour de Cassation de 1889 le 18^{octobre} 1911.

Époc du droit de 9 84 1914.

(2) Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale N° P^{at} du 1^{er} Août 1914, arrivé au corps le 22 Janvier 1915

Nommé aux fonctions d'ambulancier sur décret 1916 - affecté au Groupe de l'Isère - ambulancier de l'armée territoriale.

(3) Nommé Ambulancier titulaire du culte catholique. et maintenu dans son affectation par décision n° 211 du 19 mai 1920 n° 10 288 A 27 (8) Digne le 27 Janvier 1921 par la 15^e Région en vue de sa libération en exécution des prescriptions de la Dépeche n° 27 du 27 septembre 1920. N° 10 288 A 27

(4) Affecté au corps d'occupation de Constantinople par décision n° 27 du 27 Janvier 1921. N° 10 288 A 27 (10) Entourée par le Ministre à ne répondre par poste que le 30 septembre 1921 (D.M. du 19 août 1921. N° 15 762 A-27 mis en route par Constantinople le 15 octobre 1921.

ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.		
	la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.
Novembre 1901	1911	1917	1923
		1918	1924

tion du 4 décembre 1889. comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau. Ministère de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. — 200-147-97. 4

Dans l'armée territoriale (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10)

